

SFR/
MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES

SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

ARRETE n° 2005 **091** /MS/SG/DRH/SGP^V
portant nomination de Médecin chef de
District.

LE MINISTRE DE LA SANTE



- VU la Constitution ;
VU le Décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso ;
VU la Loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;
VU le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;
VU l'Arrêté n° 2003-109/MS/CAB du 04 mars 2003 portant organisation, attributions et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;
Sur proposition du Directeur Régional de la Santé du Plateau Central.

ARRETE

Article 1 : Monsieur **HIEN Y. Clotaire**, mle 57428, Médecin en service au Centre Médical avec Antenne chirurgicale de Ziniaré est nommé Médecin - Chef du District Sanitaire de Ziniaré.

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur Régional de la Santé du Plateau Central sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé en sa qualité sus nommée sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- 1 - CAB
- 1 - SG
- 1 - IGSS
- 1 - DGS
- 1 - DGHSP
- 1 - DRS/Plateau Central
- 1 - DAF
- 1 - Solde
- 1 - Trésor
- 1 - Intéressé
- 1 - Archives

Ouagadougou, le 14 FEB 2005



Bédouma Alain YODA /-